

COMMUNE DE MARGENCEL
Haute-Savoie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 JUIN 2014

Le douze du mois de juin de l'an deux mille quatorze, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Franck BOUCHET, M. Bernard MASSOULIER, Mme Anne LEPIZZERA, M. Daniel BROUZE, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, Mme Anita DESUZINGE, M. Gérard BAUDET, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Francine JACQUIER, Mme Martine TETU, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Absents excusés : M. Didier RENAUD donne pouvoir à M. Yves GILLET,
Mme Séverine LATOUR donne pouvoir à Mme Anita DESUZINGE.

Secrétaire de séance : Mme Francine JACQUIER

Date de la convocation : le 5 juin 2014

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 6 MAI 2014

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2014, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. FINANCES – TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – TARIFS 2015

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 juin 2012 relative à l'instauration par le conseil de la taxe sur la publicité extérieure et rappelle les tarifs :

Enseignes :

- Exonération des enseignes dont la superficie est inférieure à 7m².
- 15 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 7m² et 12m².
- 30 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12m² et 50m².
- 60 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m².

Dispositifs publicitaires et pré enseignes :

- 15 € pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50m².
- 30 € pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50m².
- 45 € pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50m².

- 90 € pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50m².

Il informe le conseil que :

- L'article L. 2333-12 du CGCT et la circulaire du 28 septembre 2008 font référence à l'augmentation des tarifs TLPE.
- Le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation est fixé chaque année par arrêté ministériel.
- Pour l'année 2015, ces tarifs ont été fixés par un arrêté publié au JO le 18 avril 2014. Ce taux étant de 0.7 % en 2013, il est applicable aux tarifs TLPE 2015.
- Le tarif de référence pour l'année 2015 est de 15.30 €/m².
- Les tarifs de droit commun applicables pour 2015 devrait être les suivants :

Enseignes :

- Exonération des enseignes dont la superficie est inférieure à 7m².
- 15.30 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 7m² et 12m².
- 30.60 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12m² et 50m².
- 61.20 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m².

Dispositifs publicitaires et pré enseignes :

- 15.30 € pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50m².
- 30.60 € pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50m².
- 45.90 € pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50m².
- 91.80 € pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50m².

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure pour l'année 2015 :

Enseignes :

- Exonération des enseignes dont la superficie est inférieure à 7m².
- 15.30 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 7m² et 12m².
- 30.60 € lorsque la somme des superficies taxables est comprise entre 12m² et 50m².
- 61.20 € lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50m².

Dispositifs publicitaires et pré enseignes :

- 15.30 € pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50m².
- 30.60 € pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50m².
- 45.90 € pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50m².
- 91.80 € pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50m².

III. ECOLE – MARCHÉ DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire rappelle la délibération du 6 mai dernier relative au lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la confection des repas de la cantine scolaire.

Mme JORDAN Dominique informe le conseil que suite à l'ouverture des plis, 6 candidats ont répondu. 4 en liaison froide et 2 en liaison chaude.

Il avait été dit que le four de l'école avait la possibilité de réchauffer les plats. Cependant, la cantine ne dispose pas à l'heure actuelle d'une chambre froide pour maintenir la chaîne du froid.

Sachant que le groupe scolaire devrait connaître un agrandissement dans le futur, la commission propose de répartir sur des repas livrés en liaison chaude pour une période de 3 ans et de retenir le Foyer Culturel de Sciez.

Ce fournisseur laisse aussi plus de souplesse pour les familles car les enfants peuvent être inscrits au jour le jour. Les autres fournisseurs demandent une estimation une semaine avant avec un réajustement la veille avant 10h.

Par ailleurs, il conviendra de prendre contact avec le Directeur par rapport à certains soucis qui ont été constatés :

- Horaires de livraison,
- Facturation du transport.

Le conseil entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de retenir le Foyer Culturel de Sciez pour la fourniture et la livraison des repas en liaison chaude pour le groupe scolaire de Margencel,**
- **d'autoriser M. le Maire, à signer les conventions à venir.**

IV. DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 6 mai dernier relative à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

L'un des membres précédemment désigné ne remplit pas les conditions.

Aussi, il convient de désigner une nouvelle personne.

M. le Maire propose Mme GRAND Marie-Chantal en tant que membre titulaire en remplacement de M. JACQUET Xavier.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **de proposer Mme GRAND Marie-Chantal en tant que membre titulaire à M. le Directeur des Services Fiscaux en remplacement de M. JACQUET Xavier.**

V. PRESENTATION DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE - AMENAGEMENT

M. MASSOULIER Bernard présente au conseil l'avant projet sommaire de l'aménagement des routes de Bisselinges, Ronsuaz et Revachaux.

Il explique que les travaux se feront en 2 tranches (Ronsuaz-Revachaux et Revachaux-Bisselinges).

Le but étant de sécuriser les carrefours, créer un trottoir côté montant pour la sécurité des piétons, créer des places de parking dans les villages et d'enterrer les réseaux.

Il propose de créer un groupe de travail. Il sera composé comme suit :

M. RAMBICUR Jean-Pierre, Mme JORDAN Dominique, M. GILLET Yves, M. BOUCHET Franck, M. MASSOULIER Bernard, M. DETRAZ Christian, M. BROUZE Daniel, M. JACQUET Bertrand, Mme TETU Martine, Mme DESUZINGE Anita, Mme THUILLIER Corinne, M. BLONDAZ-GERARD Jonathan.

VI. DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DE VOIRIE

M. le Maire informe le conseil d'une demande, pour la fin d'année, de Mme CARDINAUD Nathalie pour stationner son véhicule (food-truck) sur la commune et faire de la vente à emporter (soupes, salades...), un soir par semaine.

Cette dernière possédant un groupe électrogène n'aurait pas besoin d'une alimentation électrique.

Dans un but de non concurrence, le conseil, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser Mme CARDINAUD Nathalie à stationner sur le parking paysager de l'école le mercredi soir.**
- **De ne pas faire payer le stationnement.**

VII. PROJET DE POSE D'UN PANNEAU D'INFORMATION

M. le Maire soumet au conseil l'idée d'installer sur la commune un panneau d'information. Les associations sont demandeuses de ce type de panneau et le budget pour une telle installation a bien diminué. La mairie pourrait aussi faire passer de nombreuses informations (travaux, alertes météo,...)

M. le Maire demande au conseil de réfléchir, de se renseigner sur les autres communes et d'en reparler lors d'un prochain conseil.

Si un panneau d'information devait être posé, la gestion se ferait par la mairie.

VIII. ORGANISATION DU 13 JUILLET

M. le Maire informe le conseil que cette année, la finale de la coupe du monde aura lieu le 13 juillet. Sachant que beaucoup de personnes vont suivre cet événement, il propose au conseil de faire la soirée du 13 juillet, le samedi 12 juillet.

Cette date ne pose pas de problème pour l'association APEI (section Handi sport) qui sera présente et récoltera le montant des ventes des repas ainsi que l'APE qui tiendra la buvette.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **Que la soirée aura lieu le samedi 12 juillet.**

IX. LOCATION SALLE DES FETES LE 31 DECEMBRE 2014

M. le Maire informe le conseil d'une demande du « Passage Events » pour louer la salle des fêtes dans le but de faire la soirée du réveillon.

Aucune association n'a demandé la salle. Deux administrés l'avaient sollicitée. Cependant, ils se sont désistés.

M. le Maire propose au conseil de louer la salle au « Passage Events » au tarif « Hors Commune » de 850 €.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité, décide :

- **De louer la salle le 31 décembre 2014 au « Passage Events » au tarif de 850 €.**

X. QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS SENATORIALES

M. le Maire informe le conseil que les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 28 septembre 2014. Le conseil doit se réunir impérativement le vendredi 20 juin 2014 pour élire les 5 délégués titulaires et 3 suppléants.

GROUPE SCOLAIRE

M. le Maire fait passer une demande de l'association Patrimoine et Traditions qui souhaiterait donner un nom au groupe scolaire de Margencel. Elle propose Henri CORBET (instituteur à Margencel de 1934 à 1944, mort en déportation). M. le Maire demande au conseil de réfléchir à cette demande qui sera débattu ultérieurement.

FORUM DES ASSOCIATIONS

La date du forum des associations est fixée au samedi 6 septembre prochain. Le conseil va se renseigner pour avoir la liste des nouveaux arrivants sur la commune, les convier à cette manifestation pour qu'ils puissent connaître tous les atouts de la commune.

ECLAIRAGE PUBLIC

Mme LEPIZZERA Anne demande s'il est possible d'interrompre ou de moduler l'éclairage public entre minuit et 5 heures du matin. En effet, le coût de l'éclairage public est très important. Cette question sera réabordée lors d'un prochain conseil après avoir étudié les coûts induits et les économies pouvant être réalisées.

PARKING PAYSAGER ECOLE

Mme JACQUIER Francine fait remarquer au conseil un problème au niveau du stationnement sur ce parking. En effet, les places n'étant pas matérialisées au sol, les parents ne prennent pas la peine de se garer correctement. Par ailleurs, un problème est constaté sur le circuit qu'emprunte le car. En effet, ce dernier, ne descend plus le chemin de la Croix, il arrive directement depuis Jouvernex et donc traverse le parking déjà bien chargé en voitures. M. le Maire demande à ce que l'autocariste respecte le circuit défini.

PARKING CHEF-LIEU

M. BLONDAZ-GERARD Jonathan demande si le parking en dessous de la bibliothèque peut être utilisé par les personnes se rendant aux commerces. Les personnes ayant besoin de se rendre à la bibliothèque ont souvent du mal à garer leur voiture, il est souhaitable de conserver ce parking à cet effet.

ABCJ

L'animatrice de l'ABCJ demande l'autorisation de réaliser une fresque sur le mur du tennis. Le conseil émet un avis favorable.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 juin 2014 à 19h00.
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR

